Proposition de Messieurs de l'academie des Chirurgiens pour la presente année 1733

17

Quels sont les différens cas, les avantages et les jnconvéniens de L'usage des tentes et autres dilatans.

Réponse

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C.

Jestime que les tentes et autres dilatans doivent être employez dans les playes où il ya depperdition de substance et dans les émoragies.

Dans les jnsisions fraichement faites, pour empesches la réunion des lèvres, on en mettra a lentrée de la playe seulement et non plus avant. Dans les playes ou il ya depperdition de substance, on en doit remplir le vide pour empescher l'air d'y entrer mais dans lun et l'autre cas il faut que la charpie soit fort molette, et entré a laise pour ne point causes d'irritation. Dans les emoragies, il faut que les tentes et autres dilatans soient fermes pour apuiez les astringens et ~~autres dilatans~~ comprimez les vaisseaux. Voila selon moi les principeaux cas dans lesquels on doit les employez et les avantages que lon entire.

Les jnconveniens

Fondé sur une pratique de plusieurs années je crois qu'on ne doit se servir de tentes et autres dilatans que dans les cas et de la maniere que je viens dexpliquez a cause des jnconveniens qui en arrivent lors qu'on en emplit les playes et les abcez.

Ces inconveniens sont en grand nombre et considerables parceque la regenerati des chairs commançant toujours par le fond des playes, lors qu'on les emplit de [illegible] quelque molette qu'elle soit, elle les froisse et les faits venir necessairement a supuration ce qui retarde la guerison premier inconvenient qui est amené le moindre. Les autres sont la compression, la douleur, et l'irritation, les quelles attirent les fievres fluxions eresipeles et souvent gangreine. S'il ya des nerf ou tendons que les champignons compriment, il s'enduit perte de sentiment et convultions qui sont des accidens qu'on attribue ordinairement moins a leurs veritable cause, qu'a la mauvaise constitution du sujet a laquelle on croit pouvoir les rapporter.

J'ay suivi la pratique de l'usage des tentes pendant sept a huit ans ayant fait apprentissage chez un maître qui s'en servoit, mais jay commencé à mettre de ses abus en lannée 1695 a l'hôpital du Roy a Metz sous Mr. Minot chirurgien major de la ville de la citadelle et dudit hôpital, qui non seulement ne vouloit pas qu'on emplit les playes de charpie ou la regeneration commencoit a se faire, mais deffendoit encor qu'on les essuiât du tout de dans parcequ'il disoit'il on emporte le glutain qui fait la chair

En 1698. le livre de Mr. Beloste qui a pour titre chirurgien d'hospital, me tomba entre les mains: Layant lû avec attention, je trouvai sa pratique apuiée de raisonnement si solide jointe avec lexperience que je pris dés lors la resolution de ne me plus servir de tentes ni dilatans que dans les cas que jay marquez. J'ay suivi cette pratique jusqu'a present. je m'en suis bien trouvé et ceux que jay pensé en conviennent. jay prevenu les accidens par cette pratique, et leurs ay epargné beaucoup de dépense en leurs procurant une guerison plus prompte qu'a lordinaire.

A l'égard des playes profondes, j'en delatte lentrée autant qu'il se peut et comme je donne toujours une consistence fluide a mes medicamens, je les coule dedans sans

carton 2 (No. 17) d. 2

A la gloire de la chirurgie

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

jni

injections desquelles je ne me sers jamais dans quelques playes que ce soit non plus que dans les abcez quelque grands qu'ils puissent estre; je mets un petit tampon de charpie fort mollet dans l'entrée de ces sorties de playes

Dans le grand nombre de cures que jay faites en suivant cette metode, je n'en citeray pas d'anciennes, j'en raporteray seulement trois des plus nouvelles, et des plus connües dans le païs ou je suis, les trois personnes étantes encor vivantes

~~En 1726~~

Le 13e juillet 1726 je fus appelé au hameau de previllers paroisse de Boutigny pour la femme du nommé Nicolas Gaultier vigneron agée d'environ 40 ans, Elle avoit été batüe extraordinairement avec une fourche de bois. Depuis l'epaule jusqu'au talon et jusqu'au bout de la main on peut dire veritablement que ce n'etoit qu'une contusion continüe de tout un costé de son corps. Il y avoit environ 17. heures qu'elle avoit été accommodée de cette maniere lors que je fus appelé. Elle avoit une playe a la partie inferieure, et posterieure du bras de ce même costé environ trois a quatre travers de doigt au dessus du coude faite par cet instrument pointu et contondant, le coup coulant le long de l'os venant a la partie anterieure obliquement passoit en descendant dans le plis du bras jusque dans l'avantbras environ quatre travers de doigt au dessous du pli.

Il y avoit étranglement dans tout le bras et l'avantbras prest a tomber en mortification cette femme avoit pour lors des frissons qui ne furent pas supprimés pour la situation ou elle se trouvoit. ce qui a été cause que jay été quatre jours sans luy pouvoir faire les saignées necessaires et sans pouvoir dilater l'entrée de sa playe qui avoit environ huit lignes de diametre et de figure ronde sans autre ouverture que celle de son entrée. Je l'ay pensée selon ma metode et nonobstant ce que dessus marqué et le radius fracturé en trois pieces dont je ne m'apercus que cinq jours aprés a cause de l'etranglement, cette playe a été guerie entierement en 25 jours. Pour eviter les depost et une ouverture quil auroit fallu faire a l'avantbras ou étoit le fond de la playe, je me suis servi de fomentations, de compresses expulsives, et le bandage convenable.

Je laisse les reflextions a faire sur cette playe qui avoit environ un empan de longueur, sur les parties qu'elle occupoit sur la nature de l'instrument qui la fit qui est un fourcheton de cette fourche de bois et sur toutes les circonstances qui sont marqué qui l'ont accompaynés Mr. le Rey Mtre chirurgien de meaux nommé par justice pour en faire son raport en peut rendre temoignage

En 1727 le nommé jean aubry laboureur demeurant a la paroisse de fublene agé d'environ 32 ou 33 ans a eu un abcez critique le long du rectum le quel s'est formé durant les rigueurs d'une grosse maladie que l'on croioit mortel. Un grand devoyement accompagnoit cette maladie, circonstance necessaire a marquer, et le malade chioit sous luy. On s'apercut le 30e 9bre en le nétoyant d'une place noire. On m'en avertit, c'etoit la gangrene de la grandeur environ d'une piece de 24s. je l'enlevé elle n'étoit que dans les premiers teguments et environ 2 bons travers de doigt au dessus de l'anus tirant vers le gros de la fesse, le 31 au soir en le pansant j'apercus la même chose au prés de l'anus que j'enlevé comme l'autre et ne penetroit pas plus avant, ce que je crus d'abord provenir des excrements, comme il arrive assés ordinairement dans ces ocasions a ceux qui lachent sous eux, Mais je fus bien de trompés le 1er 9bre en le pansant le matin, j'apercus un petit suintement de matiere qui sortoit prés l'anus par un petit trou a passer mon stilet le quel entra environ deux poulces et demie le long du rectum. je fus obligé de remettre a l'aprés midi d'en faire l'ouverture faute de monde pour m'aider. En faisant cette ouverture, je decouvris un sac large de deux travers de doigt de la profondeur marquée, et egalement large dans le fond, il y avoit communication avec le premier endroit ou avoit paru la gangrene par un sinus qui couloit sous la membrane commune des muscles que jay été obligé par la suitte d'ouvrire.

je m'assuré sur l'heure de l'état du rectum que je trouvé sain et sans altération, mais entièrement séparé des chairs dans toute la longueur du sac, il y avoit pourtant aux chairs dans ce sac et il en sortoit le même des lavettes pouries. De la j'ai pensé selon ma méthode de Il m'a été guéri qu'au commencement de janvier suivant tant par rapport à son dévoiement qui a duré bien au moins huit jours et pendant lesquels il laissoit toujours souffler, et à sa maladie qui a continué longtemps, que par ~~r~~apport à la saison qui étoit rigoureuse également contraire à sa plaie et à sa maladie. Vers le milieu de sa guérison mon malade s'est avisé de prendre l'air malgré le froid et de sortir de sa maison, ce qui nous a causé un si grand désordre à sa plaie que j'ai cru pendant du temps que l'on seroit obligé d'en venir à l'incision de l'intestin, un troisième accident nous est survenu c'est une occasion de chagrin qu'a eu le malade lors qu'il n'avoit plus que la cicatrice à faire seulement sur l'endroit du sac celle du sinus étant à peu fermée, ce qui nous a traîné environ trois semaines pour la cicatrise entièrement ce qui sans cela auroit été fait en huit jours. Ainsi j'estime que ces trois circonstances ont prolongé sa guérison de la moitié du temps qu'il a été à guérir.

Cette cure n'a été vue d'autre chirurgien que moi, mais il y a bien 30 à 40 personnes tant parents qu'amis du malade qui l'ont vue et en peuvent rendre témoignage

La troisième est de l'année 1728. au mois de juin le nommé Henri Mallon manouvrier demeurant à la paroisse de Villeneuil, agé d'environ 40 ans avoit un très grand abcès qui lui occupoit la cuisse, et la jambe depuis environ quatre travers de doigt de l'aine jusqu'à pareille distance des malléoles, causé par un coup d'ergot d'un coq qui l'avoit piqué sur la rotule. Cet homme ne laissa de travailler pendant quelques jours après avoir reçu cette blessure, sans y faire aucune il s'y est fait un dépôt accompagné ~~d'une~~ d'inflammation dans l'étendue de la cuisse et de la jambe ce qui a formé ce grand abcès. je n'y fus appelé que lorsqu'il ~~cette abcès~~ étoit déjà formé. Je fis une incision d'environ un bon demi pied de longueur à la partie la plus déclive et l'ai pansé à mon ordinaire; j'y ai joint les fomentations, les compresses expulsives lesquelles nous ont été d'un grand secours avec le bandage convenable pour éviter d'autres incisions, lesquelles auroient été inévitables sans leur secours dans un abcès qui avoit environ deux pieds et demi de longs. L'incision fut faite le 15 juin et je ne l'ai pansé que jusqu'au 30. juillet inclusivement. Comme il n'avoit plus qu'à ~~la~~ cicatriser, sa femme a achevé de le panser par mon conseil jusqu'à parfaite guérison pendant 8 à 10 jours. Ainsi il a été parfaitement guéri environ en trois semaines de temps.

Cette cure a été à la connoissance de Mr. le petit prince chirurgien de Madame la princesse d'Epinoy dame de cette paroisse, de Monsieur Valette curé et de beaucoup d'habitans qui en peuvent rendre témoignage

Tels sont les sentimens, avis, et pratiques de celui qui écrit pour le bien du public dans l'espérance qu'il a que cette proposition le pourra étant une des plus importantes aussi bien que celles des cas où il faut penser fréquemment, et rarement que je l'espère qui seront proposés par la suitte

devise

de St. Fiacre en Brie diocèse de Meaux le 14e juillet 1733

injections desquelles je ne me sers jamais dans quelques playes que ce soit non plus que dans les abcez quelque grands qu'ils puissent estre; je mets un petit tampon de charpie fort mollet dans l'entrée de ces sortes de playes

Dans le grand nombre de cures que j'ay faites en suivant cette métode, je n'en citeré pas d'anciennes, j'en raporteré seulement trois des plus nouvelles, et des plus connües dans le païs ou je suis, les trois personnes étantes encor vivantes

~~En 1725~~

Le 13e juillet 1726 je fus appelé au hameau de provillers paroisse de Goutigny pour la femme du nommé Nicolas Gaultier vigneron agée d'environ 40 ans, Elle avoit été batüe extraordinairement avec une fourche de bois. Depuis l'épaule jusqu'au talon et jusqu'au bout de la main on peut dire veritablement que ce n'estoit qu'une contusion continüe de tout un costé de son corps. Il y avoit environ 17. heures qu'elle avoit été accommodée de cette maniere lors que je fus appelé. Elle avoit une playe a la partie inferieure, et posterieure du bras de ce même costé environ trois a quatre travers de doigt au dessus du coude faite par cet instrument pointu et contondant, le coup coulant le long de l'os venant a la partie anterieure obliquement passoit en descendant dans le plis du bras jusque dans l'avanbras environs quatre travers de doigt au dessous du plis.

Il y avoit étranglement dans tout le bras et l'avanbras prest a tomber en mortification Cette femme avoit pour lors des regles qui ne furent pas supprimées pour la situation ou elle se trouvoit. ce qui a été cause que j'ay été quatre jours sans luy pouvoire faire les dirations necessaires et sans pouvoire dilater l'entrée de sa playe qui avoit environ huit lignes de diametre et de figure ronde sans autres ouvertures que celle de son entrée. Je l'ay pansée selon ma metode et nonobstant ce que dessus marqué et le radius fracturé en trois pieces dont je ne m'apperçus que 10 jours apres a cause de l'etranglement, cette playe a été guerie entierement en 25 jours. Pour eviter les depost et une ouverture qu'il auroit falu faire a l'avanbras ou étoit le fond de la playe, je me suis servi de fomentations, de compresses expulsives, et le bandage convenable

Je laisse les reflections a faire sur cette playe qui avoit environ un empan de longueur, sur les parties qu'elle occupoit sur la nature de l'instrument qui la fit qui est un fourichon de cette fourche de bois et sur toutes les circonstances qui sont marqué qui l'ont accompagnée Mr. le Rey Mtre chirurgien de meaux nommé par justice pour en faire son raport en peut rendre temoignage

En 1727 le nommé jean Aubry laboureur demeurant a la paroisse de Fublene agé d'environ 32 ou 33 ans a eu un abcez critique le long du rectum le quel s'est formé durant les rigueurs d'une grosse maladie que l'on croioit mortelle. Un grand devoiement accompagnoit cette maladie, circonstance necessaire a marquer, et le malade lachoit sous luy. On s'apperçut le 30e 9bre en le nétoyant d'une place noire. On m'en avertit, c'etoit la gangrene de la grandeur environ d'une piece de 24s. je l'enlevé elle n'étoit que dans les premiers teguments et environ 2 bons travers de doigt au dessus de l'anus tirant vers le gros de la fesse, le 31 au soir en le pansant j'apperçus la même chose au prés de l'anus que j'enlevé comme l'autre et ne penetroit pas plus avant, ce que je crus d'abord provenir des excrements, comme il arrive assé ordinairement dans ces occasions a ceux qui lachent sous eux, mais je fus bien detrompé le 1er 9bre en le pansant le matin, j'apperçus un petit suintement de matieres qui sortoit prés l'anus par un petit trou a passer mon stilet le quel entra environ deux poulces et demie le long du rectum. je fus obligé de remettre a l'apres midi d'en faire l'ouverture faute de monde pour m'aider. En faisant cette ouverture, je découvris un sac large de deux travers de doigt de la profondeur marquée, et egalement large dans le fond, il y avoit communication avec le premier endroit ou avoit paru la gangrene par un sinus qui couloit sous la membrane commune des muscles que j'ay été obligé par la suitte d'ouvrire

je m'assuré sur l'heure de l'état du rectum que je trouvé sain et sans alteration, mais entierement separé des chairs dans toute la longueur du sac, il y avoit pour lors aux cotés dans ce sac et il en sortoit comme des carvettes pouries. De la j'pense selon ma methode il n'a été gueri qu'au commencement de janvier suivant tant par raport a son dereglement qui a duré bien au moins huit jours et pendant lesquel il crachoit toujours souflé, et a sa maladie qui a continué longtemps, que par raport a la saison qui étoit rigoureuse et également contraire a sa playe et a sa maladie. Vers le milieu de sa guerison mon malade s'est avisé de prendre l'air malgré le froid et de sortir de sa maison, ce qui nous a causé un si grand desordre a sa playe que j'ai cru pendant du temps, que l'on seroit obligé d'en venir a l'incision de l'intestin, un troisieme accident nous est survenu c'est une occasion de chagrin qu'a eu le malade lors qu'il n'avoit plus que la cicatrice a faire seulement sur l'endroit du sac celle du sinus etant a fait fermées, ce qui nous a traisné environ trois sepmaine pour la cicatrise entierement ce qui sans cela auroit été fait en huit jours. Ainsi j'estime que ces trois circonstance ont prolongé sa guerison de la moittié du temps qu'il a été a guerir.

Cette cure n'a été vüe d'autre chirurgien que moy, mais il y a bien 30 a 40 personnes tant parans qu'amis du malade qui l'ont vüe et en peuvent rendre temoignage

La troisieme est de l'année 1728. au mois de juin le nommé Henri Mallon manouvrier demeurant a la paroisse de villeneuveil, agé d'environ 40 ans avoit un tres grand abcez qui luy occupoit la cuisse, et la jambe depuis environ quatre travers de doigt de l'aine jusqu'a pareille distance des malleoles, causé par un coup d'ergot d'un coq qui l'avoit piqué sur la rotule. Cet homme ne laissa de travailler pendant quelque jours apres avoir receu cette blessure, sans y faire aucune il s'y est fait un dé pôt accompagné d'inflamation dans l'étendüe de la cuisse et de la jambe ce qui a formé ce grand abcés. je n'y fus appelé que lors qu'il ~~cette abcès~~ etoit desja formé. Je fis une incision d'environ un bon demi pied de longueur a la partie la plus declive et l'ay pencé a mon ordinaire; J'y ay joint les fomentations, le compresse expulsive les quelles nous ont été d'un grand secours avec le bandage convenable pour eviter d'autres incisions, les quelles auroient été inevitable sans leurs secours dans un abcès qui avoit environ deux pieds et demie de longt. L'incision fut faite le 15 juin et je ne l'ay pensé que jusque au 30. juillet inclusivement. Comme il n'avoit plus que la cicatrice a faire, sa femme a achevé de le penser par mon conseil jusqu'a sa parfaite guerison pendant 8 a 10 jours. Ainsi il a été parfaitement gueri environs en trois sepmaine de temps.

Cette cure a été a la connoissance de Mr. le petit prince chirurgien de Madame la princesse d'Espinoy Dame de cette paroisse, de Monsieur Valette curé et de beaucoup d'habitans qui en peuvent rendre temoignage

Tels sont les sentimens, avis, et pratiques de celuy qui écrit pour le bien du publiq dans l'esperance qu'il a que cette proposition le preuvera étante une des plus importantes aussi bien que celles des cas où il faut pencer frequamment, et rarement que j'espere qui seront proposés par la suitte

Devise

A l'honneur et a la gloire de la chirurgie
et de Messieurs de l'academie

[illegible] de St. [illegible] en brie Diocese de Meaux le 14e juillet 1733

N°. 3. recû le 16 juillet 1733.

p. 3